

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE

Cours à terme de 1 h. 00 communiqués par M. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Includes entries like 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Italien 5 0/0, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Includes entries like 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, etc.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 13 décembre. Change sur Londres, 4.82 5/8; change sur Paris, 5.20 5/8, 100 1/2. Café good fair, (la livre) 14 3/4, 14 1/4. Café good Cargo, (la livre) 14 3/4, 15 1/8. Insnimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co, représentés à Roubaix par M. Balleau-Guy-montreux: Havre, 13 décembre. Ventes 406 b. Marché facile. Liverpool, 13 décembre. Ventes 8,006 b. Marché inchangé. New-York, 13 décembre. New-York, 8 7/8. Rentes 175,000 b. New-Orléans low middling 65 1/2. Savannah 63 1/2.

ROUBAIX, le 13 DÉCEMBRE 1878

Bulletin du jour

La discussion du budget des dépenses a été appelée hier, vers quatre heures et demie, au Sénat. La droite demandait le renvoi au lendemain; la gauche le voulait immédiat. M. Teslin lui a servi d'organe. Il a reconnu qu'on n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport en 24 heures, mais, a-t-il dit, on achèvera de l'étudier, au cours même de la discussion. M. de Larenty a soutenu la deman-

de de renvoi, en s'appuyant sur l'heure avancée déjà, sur le départ de certains membres de la droite, sur l'impossibilité pour d'autres d'être arrivés, le matin, de la province et surtout sur l'impossibilité matérielle absolue d'une étude tant soit peu sérieuse d'un rapport de 300 pages que les sénateurs n'ont pu lire qu'à partir de mercredi et à cette condition encore que tous aient été là pour le recevoir à domicile des mains des courtiers. Le différend mis aux voix a été tranché par la discussion immédiate que demandait la gauche.

M. Chesnelong, inscrit le premier, a prononcé un fort remarquable discours dans lequel il a démontré que la situation budgétaire n'est pas, à beaucoup près, telle que l'ont présentée les rapports des ministres et de la commission.

Voici donc M. le vice-amiral Jaurès, nommé ambassadeur à Madrid. Certes, nous nous gardons bien de suspecter les talents de l'illustre amiral pas plus que nous ne suspectons son patriotisme. L'amiral Jaurès est de ceux qui ont fait brillamment leurs preuves et assurément, du moment où l'on voulait envoyer en ambassade un personnage absolument étranger à la diplomatie, M. Gambetta ne pouvait faire un meilleur choix et le conseiller à M. Waddington.

L'amiral Jaurès remplacera donc à Madrid le comte de Chaudordy, admis à entrer dans le cadre de la disponibilité comme le dit élogieusement le Journal Officiel.

Puisque nous parlons d'ambassade, répétons, pour la troisième fois que M. Gambetta persiste toujours dans son désir d'envoyer à Saint-Petersbourg le général Chazy pour remplacer M. Leflo.

Le général Leflo demande depuis longtemps sa retraite et on ne l'avait maintenu à son poste que parce qu'on le savait personnellement fort bien en cour auprès de l'Empereur Alexandre. Le général Chazy ne pourra être qu'un digne et excellent successeur de M. Leflo, cela est évident; mais pour qu'il enlève M. Chazy à l'Algérie? Faut-il croire décidément à la vérité de ce bruit qui a couru naguère, que le dictateur occulte avait donné sa parole d'honneur à M. de Gallifet qu'il serait gouverneur de l'Algérie le jour où il jugerait convenable d'introduire certaines réformes civiles dans l'administration de notre colonie?

Le général de Gallifet est un vaillant soldat, ce sera au moins une consolation de voir qu'il tiendra dans ses mains l'armée pour dompter l'insurrection au cas où les craintes des pessimistes se réaliseraient, car il y a longtemps que la plupart de ceux qui ont vécu en Algérie et qui croient connaître les sentiments du peuple arabe, soutiennent que le jour où l'administration civile prédominera sur l'administration militaire, les indigènes feront de nouvelles tentatives pour secouer notre domination.

Il nous est arrivé hier une triste nouvelle. M. Rouland, ancien ministre

de l'empire, sénateur et gouverneur de la Banque de France, vient de mourir subitement d'un accès de goutte remontée au cœur. M. Rouland avait diné la veille avec toute sa famille, et selon son habitude avait travaillé jusqu'à une heure avancée de la nuit. Rien ne faisait prévoir cette catastrophe. Voilà qui va simplifier beaucoup de choses. On n'osait pas révoquer M. Rouland, bien que beaucoup d'amis du ministère ambitionnassent sa place. Aujourd'hui, elle est vide et il est très possible que M. Léon Say se décide très facilement à quitter le ministère, pour aller s'asseoir dans le fauteuil quasi-inamovible du gouverneur de la Banque de France.

On assure qu'une interpellation sera faite à M. Bardoux avant la séparation des chambres, au sujet des agissements de M. le préfet de Gers qui, paraît-il, est en train de bouleverser le personnel des instituteurs de l'arrondissement de Condom. Ces agissements ont soulevé les protestations de nombreux pères de famille et d'autre part, quelque confiance qu'on ait dans l'impartialité tant de fois affirmée du gouvernement en période électorale, on ne peut s'empêcher de penser que M. le préfet Monod se livrant ainsi à certaines manœuvres n'a pas précisément pour but de servir la candidature de M. Paul de Cassagnac. On dira bien que la période électorale n'est pas encore ouverte, mais la Chambre ne saurait oublier qu'elle n'a point accusé les ministres et les préfets du 16 Mai d'avoir commis de telles manœuvres simplement 20 jours avant l'élection.

La Marsaillaise livre à l'indignation de ses lecteurs en les engageant à ne pas les oublier, les noms des députés républicains qui, sur l'ordre de M. Gambetta, ont voté la validation du baron Reille. Bien entendu, M. Gambetta est en gros caractère en tête de la liste. Voilà donc M. Gambetta et ses amis, dénoncés et mis à l'index par les radicaux; c'est M. Clémenceau qui tient en ce moment la corde.

Une dépêche de Londres nous apprend que deux scélérats, accusés avoir annoncé qu'ils tireraient sur le roi d'Angleterre, ont comparu devant le juge. Nous ignorons encore quel décision a été prise à leur égard. On annonce l'arrivée d'une ambassade chinoise composée de trente personnes qui, devant prochainement débarquer à Marseille, serait à Paris pour les premiers jours de janvier.

Le bruit court que le sultan aurait concédé à l'Angleterre le port de Souvéïé et d'Abcanrette en Syrie moyennant la garantie financière d'un emprunt de 20 millions de livres et la conservation de la suzeraineté par la Sublime-Porte. Cette nouvelle aurait causé quelque agitation dans les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg. A Versailles, on ne paraît pas s'en préoccuper. On était sans doute prévenu!

Le conseil supérieur de l'instruction publique a ouvert ce matin, à dix heures et demie, sa dernière session, sous la présidence de M. Bardoux.

Au début de la séance, M. le ministre de l'instruction publique a consacré à la mémoire de l'évêque d'Orléans quelques mots sympathiques qui ont rencontré une approbation unanime.

M. Bardoux a ensuite annoncé la nomination de l'archevêque de Lyon comme membre du conseil, en remplacement de l'évêque d'Orléans.

Puis M. le ministre a désigné les membres des quatre commissions suivantes:

Première commission, présidée par M. Dumas, membre de l'Institut; Enseignement supérieur.

Deuxième commission, présidée par M. Walion, doyen de la Faculté des lettres de Paris; Enseignement secondaire et primaire.

Troisième commission, présidée par M. Andral, vice-président du conseil d'Etat; Matières disciplinaires et recours contentieux.

Cette commission est la plus chargée par suite des nombreux cas litigieux qui lui sont soumis.

Quatrième commission, présidée par M. Dumas; Examen des livres classiques.

Le conseil s'est séparé après la désignation des membres de chacune de ces commissions qui se sont immédiatement réunies, et s'est ajourné à lundi matin.

M. ROULAND

Né à Yvetot, le 1er février 1806, M. Rouland était entré dans la magistrature en 1831, comme substitut. En 1847, il était avocat général près la Cour de cassation. Nommé député de Dieppe en 1846, il ne reentra en fonctions qu'en 1849, et fut nommé, en 1853, procureur-général près la Cour impériale. En 1856, il remplac M. Fortoul au ministère de l'instruction publique et des cultes; il se signala par une lutte active contre le clergé et il défraya au conseil d'Etat sept ébauches, pour la publication d'une circulaire. La même année, M. Rouland se démit de son portefeuille et fut nommé ministre-président du conseil d'Etat. Sénateur dès 1859, il devint vice-président du Sénat, un peu plus tard. Gouverneur de la Banque de France le 21 septembre 1864, il n'a pas cessé qu'à ce jour.

de de renvoi, en s'appuyant sur l'heure avancée déjà, sur le départ de certains membres de la droite, sur l'impossibilité pour d'autres d'être arrivés, le matin, de la province et surtout sur l'impossibilité matérielle absolue d'une étude tant soit peu sérieuse d'un rapport de 300 pages que les sénateurs n'ont pu lire qu'à partir de mercredi et à cette condition encore que tous aient été là pour le recevoir à domicile des mains des courtiers. Le différend mis aux voix a été tranché par la discussion immédiate que demandait la gauche.

M. de Larenty a soutenu la demande de renvoi, en s'appuyant sur l'heure avancée déjà, sur le départ de certains membres de la droite, sur l'impossibilité pour d'autres d'être arrivés, le matin, de la province et surtout sur l'impossibilité matérielle absolue d'une étude tant soit peu sérieuse d'un rapport de 300 pages que les sénateurs n'ont pu lire qu'à partir de mercredi et à cette condition encore que tous aient été là pour le recevoir à domicile des mains des courtiers. Le différend mis aux voix a été tranché par la discussion immédiate que demandait la gauche.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 14 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE

PAR ELIE BERTHET

XVII LE PIÈGE

(Suite)

Pierrette est au travail, avec les autres personnes de la maison, et ne rentrera pas avant ce soir. Elle n'a pas reçu le billet que vous lui avez envoyé... Écoutez! Je ne l'ai ni achetée, ni dérobée; le hasard, un hasard heureux, l'a fait tomber en mon pouvoir. Hier, votre messager, impatient de s'acquitter de sa tâche, a confié ce billet tout ouvert à une personne qui, voyant votre signature, s'est imaginée qu'il pouvait avoir de l'intérêt pour moi. Elle m'en a donné connaissance, et moi, trouvant à l'occasion, que je cherche depuis si longtemps, de vous voir et de vous parler sans témoins, le me suis approprié ce

papier... Si c'est là un crime, Adrienne, prenez-vous en à la passion qui me dévore et me rend fou! — Et cette personne obligeante, reprit mademoiselle Duhamel avec mépris, c'est comme je l'avais soupçonné, Joséphine, la fille du garde... Tout cela est infâme, je vous le répète, monsieur de Lovedy, et les derniers liens d'affection qui existaient entre nous viennent de se rompre... Maintenant, laissez-moi sortir de cette maison, puisque les personnes que je venais y chercher sont absentes... Prétendriez-vous retenu par force? — Vous ne sortirez pas avant de m'avoir entendu, Adrienne, répliqua Hector avec violence; vous m'avez poussé à bout, et je n'ai pu être délicat sur les moyens de vous dire en liberté ce qu'il m'importe que vous sachiez. Cette fois, mademoiselle Duhamel ne put dissimuler sa frayeur. La porte était fermée à double tour et Lovedy se tenait obstinément devant cette porte. Elle reprit, d'un ton presque suppliaut: — Voyons! cousin Hector, quittez cet air tragique et parlons comme de bons parents... O l'avez-vous dit à dire que vous n'essiez pas de me dire librement chez moi, en présence de ma mère et de mes amis? — Et oubliez-vous, Adrienne, comment depuis que que temps vous accueillez mes plaintes et mes prières? Votre mère et moi, vous avez rompu violemment avec nous; vous vous

avez effrayés à notre égard même des devoirs de la simple politesse... Et cela sans doute, Adrienne, parce que vous saviez de longue date la ruine qui nous menaçait, ruine, hélas! qui maintenant n'est un secret pour personne! — Ce n'est pas cela, Hector, non, ce n'est pas cela, je vous l'affirme! s'écria mademoiselle Duhamel; nous ne vous rendons pas solidaire des torts de votre père et nous avons vivement déploré cette perte de votre fortune... Aussi nous proposons-nous de faire tout ce qui sera en notre pouvoir afin de vous en conserver quelques débris. — Dans ce but, nous nous sommes dévoués à racheter Biigny, et le notaire Perrin, s'occupe déjà de réunir les fonds... — Que m'importent ces intérêts misérables? interrompit Hector impétueusement; si je tenais à la fortune, c'est qu'elle pourrait me rapprocher de vous... car c'est toi que j'aime, Adrienne, toi que nos deux familles semblaient m'avoir destinée, toi sans qui, tu le sais bien, je ne saurais plus vivre! Ces paroles avaient été prononcées avec passion et les larmes aux yeux. Lovedy voulait prendre la main d'Adrienne, mais elle se détourna vivement et s'enfuit vers la fenêtre.

— Je ne puis vous permettre de langéer, Hector, s'écria-t-elle; et je vous crois trop galant homme pour abuser d'une situation... Je vous ai déjà déclaré qu'un mariage entre nous était im-

possible! — Pourquoi cela, Adrienne? — Vous connaissez mes motifs... La différence des goûts et de habitudes... notre lien de parenté, l'incompatibilité des caractères... Enfin, monsieur, en cas pareil, ma volonté, quel qu'en soit le mobile, doit être respectée. — Ne serait-ce pas, mademoiselle, reprit Hector d'un ton de raillerie haïeuse, que vous éprouvez pour un homme de basse condition des sentiments honteux indignes de vous et dont vous rougissez? Vous, Adrienne Duhamel, la plus belle, la plus parfaite, la plus riche des demoiselles du pays, vous avez abaissé vos regards sur un méprisable artisan, aux mœurs vulgaires et dont la grossièreté serait pour vous une source continuelle d'humiliations et de regrets! — Taisez-vous, Hector, je ne vous ai donné aucun droit de me parler ainsi... Et la personne dont il s'agit pourrait, malgré son humble condition, vous servir de modèle pour la délicatesse et la générosité. — Ainsi, vous ne niez pas, s'écria Lovedy avec violence, et vous osez faire son éloge devant moi?... Allons! toutes mes craintes se réalisent, tous mes soupçons étaient fondés. Mais croit-on que je me soumettrais en silence aux projets ridicules, aux hontes, aux injustices qui se présentent, tandis que j'irai au loin traîner une existence obscure, en compagnie d'un père ruiné et déshonoré? Croit-on que

je laisserai ma parenté, ma fiancée, devenir la proie d'un homme de rien, d'un ouvrier prétentieux, qui profitera d'un engouement passager... Non, non, de par tous les diables! je ne le souffrirai pas. — Il se promenait dans la chambre avec une exaltation extraordinaire. — Nous savons déjà qu'Hector Lovedy éprouvait pour sa cousine un amour qui n'était ni bien violent, ni bien exclusif; mais l'orgueil blessé, la jalousie, toutes sortes de sentiments fougueux le bouleversaient en ce moment. Comme certain acteurs qui, dans les pièces tragiques, s'identifiaient avec l'esprit de leur rôle, il paraissait fort capable de prendre ce rôle tout à fait au sérieux. La pauvre Adrienne, réfugiée près de la fenêtre, était palpitante et balbutiait: — Hector, revenez à vous... Il n'est pas question... qui peut vous faire supposer... — Hector s'arrêta devant elle: — Adrienne, reprit-il d'un ton suppliaut, ne m'accablez pas. Il dépend de vous que tous nos malheurs cessent, que tous nos déastres se changent en prospérités. Quant à moi, je suis déterminé à mourir plutôt que de renoncer à vous... Adrienne, chère Adrienne, aimez-moi... aimez-moi!... Et il voulut la serrer dans ses bras. — Mais la jeune campagnarde était nerveuse et forte, tandis qu'Hector, qui reproduisait assez bien le type actuel des petits créés, était frêle et débile. Elle le repoussa vigoureusement et